

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 17 décembre 2018, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

	Gaétan Fauteux	siège 1
	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Robert Fontaine	siège 5
	Marc Fontaine	siège 6
Absents	Sylvie Cholette	siège 4

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

Monsieur Jacques Madore dépose au conseil la lettre de démission remise par la conseillère Sylvie Cholette au siège 4 en date du 13 décembre 2019 qui prendra effet en date du 31 décembre 2018.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2018-12-256

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019;
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation;
5. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, adopter le

budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE le budget doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution 2018-12-257

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE le budget pour l'exercice financier 2019 de la municipalité de Saint-Malo, prévoyant des dépenses au montant de 1 501 392 \$ et des revenus pour un montant équivalent soit et est adopté, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations doit être adopté pour les prochaines années;

Résolution 2018-12-258

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 26.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière